



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/394
S/1998/859
16 septembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 62 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 15 septembre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la partie du Document final de la douzième Réunion au Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés qui est consacrée à Chypre. Cette réunion s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998.

Le communiqué rend compte de la position de principe de tous les pays non alignés en ce qui concerne la situation à Chypre. À ce moment décisif où la partie turque durcit encore davantage ses positions et s'efforce de mettre en péril les négociations intercommunautaires à Chypre qui devraient déboucher sur une solution fédérale bizonale et bicommunautaire sur la base des accords de haut niveau et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés a condamné "les tentatives flagrantes faites par la partie turque pour modifier les bases du dialogue intercommunautaire mené sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils considèrent que ces exigences sont contraires aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux déclarations du Mouvement des pays non alignés et aux principes du droit international, et demandent qu'elles soient retirées".

De plus, le Mouvement des pays non alignés est déçu de constater qu'aucun progrès n'a été fait en raison de l'intransigeance de la partie turque et du fait qu'elle essaie de fixer des conditions préalables dans les deux séries de négociations directes organisées sous votre égide pendant l'été de 1997.

En outre, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné qu'il importait que toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier les résolutions 365 (1974), 541 (1983), 550 (1984) et 939 (1994) du Conseil de sécurité, soient appliquées et que des mesures résolues soient prises à cette fin, en particulier la démilitarisation de Chypre, ainsi que le Président de Chypre l'a proposé à maintes reprises. Par ailleurs, ils appuient de nouveau les efforts que vous déployez en vue d'un règlement juste, global et

A/53/394
S/1998/859
Français
Page 2

viable, tel qu'il est décrit au paragraphe 2 de la résolution 939 (1994) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Sotirios ZACKHEOS

/...

Annexe

B. EUROPE

CHYPRE

194. Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé toutes les positions prises et les déclarations faites antérieurement par le Mouvement des non-alignés sur la question de Chypre et se sont déclarés profondément préoccupés et déçus du fait qu'aucun progrès n'avait été enregistré dans la recherche d'une solution juste et viable en raison de l'intransigeance turque et de la tentative faite par la partie turque de poser des conditions préalables dans les deux séries de négociations directes entre le Président de Chypre et le chef des Chypriotes turcs, tenues en juillet et août 1997 sur l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

195. Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur appui à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, et leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement chypriotes. Ils ont demandé à nouveau le retrait de toutes les forces d'occupation et le départ de tous les colons, le retour des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité, la restauration et le respect des droits de l'homme de tous les Chypriotes et des informations précises sur toutes les personnes portées disparues.

196. Tout en réaffirmant que le statu quo à Chypre, créé et maintenu par la force, est inacceptable, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné qu'il importait d'appliquer d'urgence toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 365 (1974), 541 (1983), 550 (1984) et 939 (1994) du Conseil de sécurité et que ce dernier devrait agir résolument à cette fin et prendre des mesures appropriées concernant notamment la tenue d'une conférence internationale et la démilitarisation de Chypre, comme le Président de Chypre l'a proposé à maintes reprises. Ils se sont déclarés très préoccupés par les menaces répétées de recours à la force et d'intégration du territoire occupé proférées par la Turquie récemment et ont déploré que la partie turque ait menacé de ne pas participer à la nouvelle série d'entretiens à moins que le prétendu État du territoire occupé ne soit reconnu. Ils ont condamné les tentatives flagrantes faites par la partie turque pour modifier les bases du dialogue intercommunautaire engagé sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé que les conditions posées étaient contraires aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux déclarations des pays non alignés et aux principes du droit international, et ont demandé qu'elles soient retirées.

197. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont déclarés préoccupés par le manque de volonté politique dont continue de faire preuve la partie turque, comme confirmé par le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/1994/629, en date du 30 mai 1994). Ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts que déploie le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement juste, global et viable, tel qu'il est décrit au paragraphe 2 de la résolution 939 (1994) du Conseil de sécurité, et ont décidé de demander au groupe de contact des pays non alignés de maintenir la situation à l'étude et d'appuyer activement les efforts en cours.